

Les revendications des élus UNEF, DREAM et associations étudiantes portent sur trois grands thèmes, que sont l'offre de formation, les conditions d'inscription et la vie universitaire.

1. Offre de formation

- La mise en place du nouvel arrêté réglementant les études en licence à conduit à la suppression de l'AJAC. Ce dispositif permet aux étudiants ajournés auquel il ne manque qu'un semestre non-validé de pouvoir poursuivre leurs études en année supérieure. Lors de notre campagne électorale, nous avons constaté qu'une majorité des étudiants de l'université étaient attachés à ce dispositif. Si vous êtes élu, remettez-vous en place ce dispositif pour la rentrée universitaire 2012-2013 ?

• ACCORD DE PRINCIPE, LES MODALITES SERONT A DISCUTER DANS LE CADRE DE LA CHARTE DES EXAMENS

- A l'heure actuelle, les conditions d'examens sont inégales d'une filière à l'autre dans notre université (communication des dates d'examens, déroulement des épreuves, modalités de publication des résultats). Un projet de charte des examens visant à harmoniser les conditions de passage des examens a été amorcé, cependant il n'est toujours pas terminé. Si vous êtes élu, vous engagerez-vous à faire aboutir ces travaux afin que la charte soit mise en place à rentrée universitaire 2012-2013 ?

• ACCORD

2. Conditions d'inscription

- La période des inscriptions est souvent longue et fastidieuse pour de nombreux étudiants. Pour améliorer le dispositif d'inscription, de nombreuses d'universités ont mis en place une **commission de dérogation**. Il s'agit d'une commission paritaire, regroupant des élus étudiants, des représentants des composantes et le VP CEVU. Elle permet de réduire la fluidité des procédures d'inscriptions Elle réunit au maximum deux fois par mois par secteurs de formations. Si vous êtes élu, créez-vous une commission de dérogation effective à partir du début des inscriptions pour l'année universitaire 2012-2013 ?

ACCORD

- Les conditions de vie et d'études des étudiants étrangers sont particulièrement difficiles. Ces difficultés se retrouvent dès l'inscription. Les étudiants désirant s'inscrire à Paris 13 doivent justifier d'un titre de séjour valide au moment de leur inscription. Or le contrôle de titre de séjour ne relève

16

T-11

A-y

aucunement de la compétence d'une université. Vous engagerez-vous si vous êtes élu, à supprimer le contrôle de titre de séjour lors de l'inscription à l'université, et ce dès la rentrée 2012 ?

- **ACCORD**
- Lors de leur inscription, les étudiants étrangers doivent en parallèle effectuer des démarches auprès de la préfecture afin d'obtenir un titre de séjour en qualité d'étudiant. Ces démarches contraignent bon nombre d'étudiants à délaissé leurs cours le temps de terminer ces démarches. **Un guichet** permettant de gérer les démarches administratives en lien avec la préfecture de Bobigny a été mis en place sur l'université, mais de manière relativement restreinte de par son amplitude d'ouverture. Dans le cadre du PRES, il serait envisageable d'étendre cette procédure aux étudiants parisiens, permettant ainsi de traiter un nombre considérable de dossier, et évitant ainsi aux étudiants de Seine Saint-Denis et de Paris de devoir se rendre en préfecture au détriment de leurs cours. Si vous êtes élu, renforcerez-vous le dispositif d'accueil des étudiants étrangers en élargissant les horaires du guichet universitaire, mais aussi utilisant les moyens PRES afin de faciliter le traitement des dossiers des étudiants étrangers ?
- **ACCORD**

3. **Vie universitaire et représentation**

- Pour promouvoir la vie étudiante dans notre université, la future direction s'engage à mettre en place une instance vie étudiante, dans laquelle les thématiques touchant le quotidien des étudiants (logement transport, initiatives étudiantes, restauration, santé, activités culturelles et sportives, ou encore vie des associations) y seront abordées. Elle sera composée de :
 - Les 5 élus étudiants du conseil d'administration
 - 5 membres du CEVU (à la proportionnelle des résultats),
 - du VP CEVU,
 - du VPE,
 - 4 membres d'autres associations (n'ayant pas de représentants dans les instances de l'université),
 - Des représentants des différents services en fonction de l'ordre du jour de la réunion.

L'instance aura également comme mission l'accompagnement des initiatives étudiantes. L'équipe de direction veillera à lui porter un intérêt particulier pour

la promotion de la vie étudiante, que les sujets soient systématiquement portés à son attention. Le Vice-président étudiant présidera cette instance.

ACCORD

- Sur le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), la charte en interdit le financement de projets dit « redondants ». Or, il convient de qualifier la notion de redondance. Des évènements ayant lieu tous les ans peuvent être considérés redondants par leur nom, mais le fond du projet, les déclinaisons sont quant à elles novatrices. Si vous êtes élu, ferez-vous en sorte que la charte FSDIE puisse être réétudiée en associant l'ensemble des organisations étudiantes ?

ACCORD

VILLETANEUSE LE 13 MARS 2012

L UNEF



LA DREAM

Arnaud
Guillet


LE PRESIDENT

